

DOREMI

Dispositif Opérationnel de Rénovation Énergétique de la Maison Individuelle

« DORéMI Basse Energie Biovallée® » : 10 chantiers pilotes pour une rénovation énergétique globale par des groupements d'artisans et d'entreprises du bâtiment.

Un propriétaire qui rénove son logement n'y reviendra pas avant 20 ans. En effet, si les travaux réalisés ne permettent pas d'atteindre une consommation d'énergie au niveau de l'étiquette A ou B (50 kWh/m²/an), il ne réalisera plus de travaux avant longtemps, ceux-ci étant dès lors peu rentables.

Partant de ce constat, les collectivités de la [Biovallée®](#), les fédérations professionnelles du bâtiment [CAPEB](#) et [FFB](#), l'institut des [négaWatt](#) (voir son dernier scénario de transition énergétique) et [Néopolis](#), spécialisé dans la formation dédiée au développement durable proposent aux professionnels du bâtiment d'être formés à la rénovation énergétique de haute qualité et aux propriétaires de maison à rénover d'être accompagnés gratuitement.

Avec DORéMI Basse Energie Biovallée®, il est proposé aux entreprises candidates de :

- **Constituer des groupements d'artisans aux compétences complémentaires** (six à huit corps d'état), sous la coordination d'un pilote, interlocuteur unique du particulier maître d'ouvrage.
- **Se former aux problèmes techniques**, maîtriser la logique de la rénovation à faible consommation et les techniques de mise en œuvre des différentes solutions qui conduiront le logement vers la classe énergétique A.
- **Maîtriser le fonctionnement collectif du groupement et le niveau de prix.**

Les groupements seront formés et suivis par un des meilleurs spécialistes français de la question : Olivier SIDLER expert auprès de l'Institut négaWatt.

Pour les propriétaires, DORéMI Basse Energie Biovallée® apportera :

- **une offre globale de travaux** de rénovation thermique : isolation des murs, de la toiture, du plancher, menuiseries, ventilation, chauffage, eau chaude sanitaire,
- **une aide au montage de dossiers** de demande de financement, (subvention, eco-ptz, appel à projet...) par les conseillers de Biovallée®,
- **un interlocuteur unique** (un artisan/pilote du groupement) pour conduire le chantier,
- **une performance énergétique** digne de la construction neuve,
- **une maîtrise des coûts grâce** à la coordination entre les artisans,
- **l'expertise** d'un bureau d'étude spécialisé pour accompagner les artisans.

⇒ **Dès septembre 2012, 10 chantiers pilotes situés dans la Biovallée® seront réalisés par 5 groupements d'artisans.**

Fiche de candidature disponible sur Internet : www.biovallee.fr rubrique Energies. Pour toute précision envoyer un mail à habitat-energie@biovallee.fr ou téléphoner au 04 75 25 43 82